



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENTS

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.93

PV N° 19 DU SAMEDI 25/12/2021

Réunion du 20 décembre 2021

Responsable : M. Didier ROTA  
Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.  
Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

### RECEPTION DOSSIER

Affaire n°10 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B  
**519879 ST MARTIN LA SAUVETE contre 530056 ROANNE PORTUGAIS 2**  
**Match n°23663484 du 19/12/21**

Suite au rapport de l'arbitre, M. CROCE Johan, match arrêté à la 5<sup>ème</sup> minute suite intempéries (brouillard).

### DECISION

La CR décide : match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour reprogrammation.

### RECEPTION DOSSIER

Affaire n°11 – Dossier transmis par la Commission Seniors Coupe Valeyre/Léger  
**504768 NOIRETABLE contre 552975 ROANNAIS FOOT 42 (3)**  
**Match n°24206395 du 19/12/21**

Match non joué.

### DECISION

Considérant que le club de NOIRETABLE avait un arrêté municipal le dimanche 19 décembre 2021.

Considérant que l'équipe de NOIRETABLE ne s'est pas déplacée.

Considérant que l'article 4 du règlement de la Coupe Valeyre/Léger stipule que les clubs ne pouvant disposer de leur terrain à la date fixée par les commissions doivent, soit jouer la veille, après accord écrit des 2 clubs, soit inverser la rencontre.

En conséquence :

La CR décide :

- Match perdu par pénalité à NOIRETABLE : amende = 60 €.

- Frais de dossier à la charge de NOIRETABLE : amende = 40 €.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

### **RAPPEL AUX CLUBS :**

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENTS

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.93

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### **COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE**

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

***Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.***